

Compte Rendu AG 10/08/2019 du CNSP

Ordre du jour :

- Exercice 2018
- Travaux et réalisations effectués et à effectuer
- Prestations à développer
- Bénévolat et questions diverses

Le bureau représenté par Julie Guény, Edwin Binet, Cedric Baux, Arnold Binet et Roland Frack ouvre l'assemblée par la présentation de l'ordre du jour.
Perrine Baux est excusée.

24 membres de l'association dont le bureau sont présents pour participer à l'assemblée.

I- Le rapport sur la gestion du bureau pour l'année 2018 est présenté.

La liste des adhérents du CNSP au 06/08/2019 est affichée dans le CNSP.

Un point est ensuite fait sur notre assurance. Le coût de l'assurance souscrite auprès de la MAIF est de 583€/an. Cette couverture est spécifiquement établie pour les associations.

A cette occasion il est rappelé aux **membres l'importance et la nécessité d'adhérer en début de saison et de déclarer l'ensemble de ses invités nominativement et pour la durée de leur séjour.**

En effet seul le paiement acte l'adhésion et couvre l'adhérent dans ses sorties au CNSP et dans sa pratique sportive.

Un rappel est fait par Arnold Binet des règles de **sécurité** liées à la pratique sportive et aux risques inhérents à la pratique de la natation sur le bassin.

Il est ainsi rappelé que :

- Le CNSP n'organise en aucune manière la baignade ni encourage sa pratique. Le CNSP attire l'attention de ses adhérents sur les risques encourus en cas de baignade. Les adhérents qui se livreraient à la baignade le font à leurs risques et périls.
- Les enfants sont sous l'entière et unique responsabilité des parents.
- Si malgré les risques des adhérents pratiquent la baignade sous leur propre responsabilité, le CNSP encourage vivement d'utiliser un support flottant et recommande d'éviter de nager seul.
- Il faut venir au CNSP avec un téléphone portable.
- En cas d'accident, indiquer impérativement les coordonnées GPS aux secours, en précisant que les pompiers d'Anglès sont les plus proches pour intervenir.
- Le point GPS et les consignes de sécurité sont affichés sur les murs du couloir du club house.

Conformément à la résolution 4 de l'AG de 2018, la grille de cotisation a été revue. A date les recettes du club sont supérieures à n-1.

La nouvelle grille est pour 2019 :

➤ **Adhérents :**

- 0-11 ans : gratuit
- 12-17 ans : 30 €
- 18-76 ans : 57 € (indexé sur l'adhésion FFV)

➤ **Invités (> 11 ans) :**

- Tarif journée / we (1 à 2 jours) : 10 € / invités
- Tarif semaine (3 à 7 jours) : 30 € / invités

Conformément à la résolution 6 de l'AG de 2018, la table ping pong a été rénovée. Nous tenons à remercier la famille Daures pour le don du plateau et à Arnold pour la rénovation.

Compte Rendu AG 10/08/2019 du CNSP

Nous tenons à remercier Clément pour la réalisation des peintures du grand hangar. Le projet de rénovation du grand hangar touche à sa fin avec la réorganisation logistique intérieure.

Nous rappelons que le projet de réaménagement consistait à la réfection du grand hangar en 4 phases :

- Rénovation structurelle du bâtiment (fait)
- Ferrailage des éléments inutiles et tri (fait)
- Réaménagement intérieur (en cours, avancement 90%)
- Peinture extérieure (fait)

Nous allons pouvoir lancer le projet cuisine plébiscité lors de la résolution 5 de l'AG 2018.

Il est rappelé que les feux sont interdits dans l'enceinte du CNSP, il doit être utilisé le barbecue pour les grillades. A ce titre un Barbecue WEBER est disponible et doit être utilisé uniquement avec du charbon.

Il est fait rappel du site internet qui permet de communiquer les informations du Club tout au long de l'année à l'adresse :

www.cnsp.club

Il est rappelé qu'un ménage de fond du club house a été réalisé en début de saison.

Nous remercions Philippe Klein qui a repeint la barrière présente à l'entrée du parking.

Deux nouveaux transats et une table ont été achetés.

Les toilettes ont été changées pour un meilleur confort.

Nous avons fait passer une épareuse sur le chemin du club pour un coût de 108 €.

L'ensemble de l'assemblée remercie Jean pour la tonte des bordures.

Il est demandé aux adhérents de venir récupérer le matériel « oublié » (veille planche à voile & voile) du grand hangar **avant le 30/06/2020**, il est entreposé dans le petit hangar. Après cette date l'association procédera à son ferrailage.

II- Un point est fait sur la situation financière de l'association

Le total des cotisations 2018 représentent 6107 € stable par rapport à 2017.

La cotisation « invité » a représenté 983 € en 2018, en hausse de 12% vs n-1.

Les dons pour le projet grand hangar ont représenté 1050 €. Nous remercions tout particulièrement les donateurs.

Le total des dépenses s'élève à 7344 € comprenant le loyer, les frais de fonctionnement, la tranche 1 de la peinture du grand hangar, les investissements dans la sécurité.

Le CNSP finit l'année 2018 avec 7397 € en caisse.

Cette somme est provisionnée pour le projet de réfection du grand hangar (dernières tranches) et la rénovation de la cuisine.

III- Six résolutions sont mises aux votes.

Résolution 1 : Quitus sur la gestion 2018 du bureau et approbation du CR de l'AG du 11/08/2018

→ **Résolution adoptée**

Vote :	Pour	contre	abstention
	24	0	0

Compte Rendu AG 10/08/2019 du CNSP

Résolution 2 : Présentation des mesures de sécurité supplémentaire à prendre et des risques encourus par le bureau. Il est décidé d'acheter deux gilets de sauvetage enfant supplémentaire. Il est rappelé en AG que la baignade est non surveillée → **Résolution adoptée**

Vote :

Pour	contre	abstention
24	0	0

Résolution 3 : Installation de chenaux sur le club house à la charge des propriétaires et augmentation de la fréquence des peintures. En effet un entretien tous les 5 ans vs une réfection complète tous les 10 ans permettra d'avoir un aspect visuel plus sympathique et une meilleure protection du bois pour un cout moindre. Il est voté l'entretien des peintures de club house → **Résolution adoptée**

Vote :

Pour	contre	abstention
24	0	0

Résolution 4 : Rénovation de la barrière de l'enceinte du club, changement des poteaux et du grillage type mouton, réfection peinture. → **Résolution adoptée**

Vote :

Pour	contre	abstention
24	0	0

Résolution 5 : Extension de l'arboretum qui comptent aujourd'hui 30 espèces (13 feuillus : *Chêne pédonculé, chêne d'Amérique, Bouleau, bouleau blanc, hêtre, saule, frêne commun, Prunier myrobolan, aubépine, merisier, châtaigner, noisetier, tilleul de hollande* et 17 résineux : *Douglas, séquoia sempervirens, Cèdre du Liban, cèdre de l'Atlas, Cèdre deodora (Himalaya), Pin laricio de corse, Pin laricio de calabre, pin maritime, pin pignon, pin noir Autriche, pin sylvestre, pin weymouth, sapin pectine, sapin de Nordmann, épicéa, mélèze d'Europe, thuya*). Proposition de plantation des espèces suivante : liquidambar, sapin de Turquie, sapin de Chine, tulipier de virginie, érable sycomore, hêtre pourpre → **Résolution adoptée**

Vote :

Pour	contre	abstention
24	0	0

Résolution 6 : Réfection du bas de la murette coté bassin et du tour maçonné des bâtiments. → **Résolution adoptée**

Vote :

Pour	contre	abstention
24	0	0

Questions diverses et propositions:

- *Signalisation plus visible de la chaine à l'entrée du chemin du Club.*
- *Prolongation de la murette et installation d'une plage avec sable sur le côté sud du Club.*
- *Traitement du bois du club house contre les capricornes.*
- *Point sur les éoliennes qui devraient être installées d'ici l'été 2020.*
- *Lettre à EDF/Département pour le niveau d'eau 2019.*
- *Soutien d'étiage du lac des Saints Peyres et renégociation en cours.*
- *Un projet a été évoqué d'organiser un vide grenier au profit du CNSP, le bureau ne souhaite pas associer le CNSP à cette opération qui ne rentre pas dans le cadre de ses activités et qui pourra se faire par ailleurs.*